



**FFvolley**

## **PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2026/2027**

Créteil, Le 1<sup>er</sup> juin 2026

---

### **Rappel réglementaire – Article 36 des Règlements Généraux**

Un Groupement Sportif Affilié (GSA) ne pourra prétendre à sa réaffiliation que s'il est à jour de ses obligations financières et administratives auprès de son Comité Départemental, de sa Ligue Régionale, de la LNV et de la FFvolley.

La procédure de réaffiliation est intégralement dématérialisée.

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, chaque GSA peut se connecter à son espace club et procéder à sa réaffiliation selon la procédure décrite ci-dessous.

### **I – ETAPE 1 - LE GSA**

1 – Le GSA met à jour son formulaire de réaffiliation, **dont obligatoirement une adresse électronique valide et un numéro de téléphone** permettant toutes communications entre le Groupement Sportif, la FFvolley et ses organismes. Tout changement d'adresse électronique doit être directement modifié par le GSA sur son espace club.

La réaffiliation se fait selon le principe suivant :

- > Une réaffiliation « Loisir » permettant de se voir délivrer **des licences hors compétition : extension loisirs, Compet'Lib, encadrement, des licences temporaires ou événementielles «découverte-initiation»**
- > Une réaffiliation « Compétition » avec la ou les pratique(s) sportive(s) choisie(s) lui permettant de se voir délivrer, pour toutes les catégories, les licences énumérées ci-dessus ainsi que des licences compétition : **extension Volley-Ball, outdoor, et Para Volley**, selon le niveau choisi :
  - Niveau Départemental
  - Niveau Régional
  - Niveau National et LNV
- > Un GSA pourra faire évoluer sa réaffiliation à tout moment au cours de la saison sportive.

**Pour permettre la validation de la réaffiliation par la Ligue Régionale, le GSA doit archiver sur sa fiche club un exemplaire des statuts en vigueur à la date de votre réaffiliation, le récépissé de déclaration en préfecture ou tribunal d'instance, la liste des membres de votre instance dirigeante ainsi qu'un exemplaire du procès-verbal de votre dernière assemblée générale. En l'absence de ces pièces la validation de votre réaffiliation restera en attente.**



**FFvolley**

## **PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2026/2027**

2 – Le représentant du GSA appose sa signature électronique en sélectionnant l'option « Signature électronique » disponible sur le formulaire de réaffiliation

Aucune saisie de licence ne pourra être effectuée tant que la ligue régionale n'aura pas validé la réaffiliation.

**Votre réaffiliation (étape 1) devra être faite impérativement avant d'effectuer votre engagement dans les championnats.**

### **II – ETAPE 2 - LA LIGUE REGIONALE**

1 – Vérifie la saisie informatique

2 – **Indique le niveau de pratique de l'équipe senior du plus haut niveau** pour les clubs Affiliés  
Compétition Volley-Ball (Départemental, Régional, National et LNV).

3 – Vérifie que toutes les pièces demandées (Statuts, Récépissé de déclaration, liste des membres de l'instance dirigeante, PV de la dernière assemblée générale) sont bien archivées sur la fiche du GSA

4 – **Met la réaffiliation en attente en l'absence de pièces demandées** ou valide la réaffiliation si le dossier est complet.

**Après la validation de la Ligue Régionale au plus tôt le 1<sup>er</sup> Juillet 2026, un panier « Réaffiliation » sera activé dans l'espace club.**

### **III – ETAPE 3 - LE GSA**

1 – Procède à la saisie des demandes de licences « Encadrement Extension Dirigeant » des membres du bureau de l'instance dirigeante inscrits sur le formulaire de réaffiliation (au minimum le Président et le Trésorier du GSA)

2 – Reporte leurs numéros de licences sur la fiche d'affiliation du club.

3 – Clôture son panier « Réaffiliation » (déclenchement du processus de paiement) comportant sa réaffiliation et les licences des membres du bureau de l'instance dirigeante. Procède au règlement.

**Aucune autre saisie de demande de licence** ne pourra être faite tant que le panier « Réaffiliation » n'est pas validé financièrement par la Comptabilité Fédérale.

**RAPPEL : Le GSA réaffilié s'engage à procéder à la saisie des demandes de licences ENCADREMENT EXTENSION DIRIGEANT de tous les membres de l'instance dirigeante et à licencier L'ENSEMBLE DES ADHERENTS DU GSA à la FFvolley.**

Le Président de la CFSR  
Gérard MABILLE.-